

 <p>CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>Séance du 24 juin 2025</p> <p>Date de la convocation : 17 juin 2025</p> <p>Date de publication : 30 juin 2025</p>	<p><u>DÉLIBÉRATION</u> <u>2025/25</u></p>
	<p><u>Département</u> <u>des YVELINES</u></p> <p><u>Arrondissement</u> <u>de RAMBOUILLET</u></p> <p><u>Canton</u> <u>de RAMBOUILLET</u></p> <p><u>Commune de</u> <u>SAINT-ARNOULT-EN-YVELINES</u></p>

DÉLIBÉRATION N° DCM 2025/25

OBJET : VOIRIE - Budget participatif handicap de la Région Ile-de-France : Demande de subvention pour le réaménagement de 2 places de stationnement PMR en centre-ville.

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 juin à 20h00

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Colombier, en séance publique, sous la Présidence de Mme Joëlle JÉGAT, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS (18) :

Mme Joëlle JÉGAT ; M. Arnaud BAGUENIER ; Mme Julie SEYWERT ; M. Didier TRONEL ; Mme Clémence CHICHEPORTICHE ; Mme Annick LACHAUX LUCIEN-BRUN ; M. Stéphane DESCLOUDS ; M. Claude COTTIN ; Mme Chantal GOUX-ROBIN ; Mme Béatrice MARTIN-ROMANIK ; M. Christophe TIERFOIN ; Mme Laure JOUFFROY ; M. Julien LEVILLAIN ; M. Sylvain GUIGNARD (arrivé à 20h54) ; Mme Alexie Morgane GUIGNARD ; M. Paul THIBAUD ; M. Pierre-Jean AUBERTIN ; Mme Stéphanie VINSOT ;

ÉTAIENT ABSENTS ET ONT DONNÉ POUVOIR (8) :

Mme Chantal WENDLINGER a donné pouvoir à Mme Laure JOUFFROY ;
M. Zinaha RANDRIANARIVO a donné pouvoir à Mme Julie SEYWERT ;
M. Daniel UCÉDA a donné pouvoir à Mme Clémence CHICHEPORTICHE ;
M. Thierry FARROUX a donné pouvoir à M. Arnaud BAGUENIER ;
M. Alexis POURKARTE a donné pouvoir à Mme Joëlle JÉGAT ;
M. Nicolas PEIGNÉ a donné pouvoir à M. Stéphane DESCLOUDS ;
Mme Véronique ERAPA a donné pouvoir à Mme Stéphanie VINSOT ;
Mme Brigitte POINCELIN a donné pouvoir à M. Paul THIBAUD ;

ÉTAIENT ABSENTS (2) :

M. Jean-Louis BARAUT ; M. Joseph DEROFF ;

Le quorum étant atteint, Madame le Maire a ouvert la séance à 20H00.

Nomination du secrétaire de séance : Mme Laure JOUFFROY

DCM 2025/25 - VOIRIE - Budget participatif handicap de Demande de subvention pour le réaménagement de 2 places de stationnement PMR en centre-ville

Fort de l'expérience de son succès de 2024, la Région Ile-de-France relance en 2025 une deuxième édition du budget participatif Handicap. Le budget participatif handicap vise à associer l'ensemble des Franciliens à l'objectif d'inclusion. A travers ce dispositif, les Franciliens sont acteurs de la politique solidaire. Ils proposent des projets d'investissement et font part de leurs préférences quant aux projets qu'ils souhaitent voir se concrétiser. Les projets soutenus doivent contribuer à l'accessibilité, à la lutte contre les discriminations et à l'inclusion.

En particulier, les thématiques suivantes sont ciblées : Culture, Sport, Sécurité, Santé / Bien-être / Lutte contre l'isolement, Enseignement, Formation / Emploi, Accès à la citoyenneté. Le montant des aides varie de 1 000 € à 10 000 € dans la limite de 80% de l'investissement HT réalisé.

L'accès aux équipements, services et commerces du centre-ville est un vecteur de discriminations fortes lorsqu'il s'agit, pour des personnes limitées dans leur mobilité, de trouver une place de stationnement à la fois proche et adaptée. L'usage démontre que l'inscription de réservations « PMR » sur certaines places est un élément de réponse, mais trouve rapidement sa limite lorsque l'emplacement n'est pas adapté (pente, bordure de trottoir, panneau empêchant l'ouverture de la porte, dimensionnement). Tel est le cas notamment pour les places PMR du centre commerçant de Saint-Arnoult-en-Yvelines, situées respectivement devant la pharmacie et la boulangerie. Afin d'en améliorer l'efficacité, des travaux d'aménagement doivent être entrepris, permettant de repositionner ces places et d'en retravailler leur profil. Ces travaux sont estimés à 13 989 € HT.

Dès lors, il est proposé de soumettre ces travaux au budget participatif Handicap, dont le vote aura lieu en novembre. Le montant espéré de la subvention est au maximum 10 000 € ou 80% du montant HT des travaux. Dans le cas présent, la subvention espérée est de 10 000 €. Il est précisé que les travaux peuvent être déclenchés en amont de la subvention.

Le Conseil Municipal est invité à bien vouloir en délibérer.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le règlement d'intervention du Budget participatif Handicap de la Région Ile de France,

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à la refaçon des places PMR du centre-ville commerçant de Saint-Arnoult-en-Yvelines,

CONSIDÉRANT l'opportunité de présenter au Budget participatif la dépense d'investissement liée à cette installation,

ENTENDU l'exposé de M. Arnaud BAGUENIER, rapporteur,

VU la présentation en Commission des Finances du 12 juin 2025,

Le Conseil Municipal,

Après avoir fait l'objet d'un débat contradictoire,

Après en avoir délibéré, au vote à main levée, à la majorité, par :

- **20 voix POUR**

- **06 Abstentions** : M. Paul THIBAUD ; Mme Véronique ERAPELIN ; Mme Stéphanie VINSOT ; M. Sylvain GUIGNARD ; Mme Alexie Morgane GUIGNARD ;

APPROUVE le projet d'aménagement de 2 places PMR rue Charles de Gaulle et place du Maréchal Leclerc pour un montant prévisionnel de 13 989 € HT.

SOLLICITE l'inscription de cette dépense parmi les projets bénéficiaires du budget participatif Handicap de la Région Ile-de-France, pour l'obtention d'une subvention de 10 000 €,

AUTORISE le Maire à effectuer toutes démarches en vue de mettre en œuvre la présente délibération.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdit

Le Secrétaire de séance

Laure JOUFFROY

Le Maire

Joëlle JÉGAT

Madame le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

La présente délibération peut faire l'objet d'un retour contentieux devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de 2 mois à compter de sa publication.